

## CONDITIONS D'OCCUPATION DU « CHÂTEAU DU CHENEAU »

### 1. Nature de la location

Toutes les dispositions contenues dans le présent document concernent la location du rez-de-chaussée, la chambre et la salle d'eau du demi-niveau du Château du Cheneau - Avenue Alphonse Allard, 210 à 1420 Braine-l'Alleud.

L'occupation maximum des salles est de 100 personnes assises - 120 debout.

La location est bilatérale et pour une durée limitée.

Toute sous-location est interdite.

Le locataire et/ou son mandataire (délégué) peuvent être assignés valablement et rendus responsables envers le propriétaire.

### 2. Tarif de location des locaux

Les locaux sont loués suivant les tarifs ci-après :

#### A) Organisation le week-end

- Par des habitants ou associations dont le siège social se situe sur la commune de Braine-l'Alleud  
Par des habitants de la Commune : il s'agit de particuliers domiciliés dans la Commune
  - Le rez-de-chaussée, la salle des fêtes, la salle à manger, la cuisine et le bar 650 €
  - ou en plus la salle d'eau et la chambre (par chambre supplémentaire 30 €) 700 €
- Par des personnes ou associations étrangères à la commune de Braine-l'Alleud
  - Le rez-de-chaussée, la salle des fêtes, la salle à manger, la cuisine et le bar 1.750 €
  - ou en plus la salle d'eau et la chambre (par chambre supplémentaire 30 €) 1.850 €

Ces montants couvrent la veille du jour prévu pour la manifestation, le jour-même de l'organisation de celle-ci et le lendemain jusqu'à midi.

#### B) Organisation de séminaires, colloques, réunions de famille, etc., en semaine (lundi au jeudi)

- Par des habitants ou associations dont le siège social se situe sur la commune de Braine-l'Alleud 200 €
- Par des personnes ou associations étrangères à la commune de Braine-l'Alleud 300 €

#### C) Organisation de réunions par des « services Clubs »

A raison de jours fixes par mois (lundi, mardi, mercredi ou jeudi), l'Administration se réservant toutefois la possibilité de décaler occasionnellement le jour prévu lorsqu'elle doit pouvoir occuper elle-même les locaux pour une activité purement communale.

Les conventions pour ces réunions de « services Clubs » seront souscrites pour une année complète et seront renouvelables d'année en année, sauf préavis de 3 mois par l'une ou l'autre des deux parties. Forfait annuel couvrant aussi le chauffage et l'éclairage :

	<u>Service Club Brainois</u>	<u>Service Club non Brainois</u>
♦ 1 jour / mois :	750 €	1.000 €
♦ 2 jours / mois :	1.250 €	2.000 €
♦ 3 jours / mois :	1.750 €	3.000 €
♦ 4 jours / mois :	2.250 €	4.000 €

**D) A ces montants, il y a lieu d'ajouter :**

- |                            |       |
|----------------------------|-------|
| ▪ Les frais administratifs | 25 €  |
| ▪ La garantie              | 250 € |
| ▪ Nettoyage (en option)    | 100 € |

**3. Nettoyage**

Le nettoyage doit être effectué correctement par le preneur, à savoir :

- Cuisine : nettoyage à l'eau indispensable, meuble inox lavé, frigo vidé et nettoyé, friteuse vidée et nettoyée, cuisine nettoyée, lave-vaisselle vidé et nettoyé, vaisselle lavée et rangée.
- Toilettes : nettoyées à l'eau, poubelles vidées.
- Salle : meubles rangés (tables et chaises).  
parquet balayé.

Tous les déchets seront repris par le preneur.

**Le nettoyage du parquet sera obligatoirement exécuté par le personnel communal**

**4. Manquement**

La remise en état du local loué et des abords conformément à l'état des lieux d'entrée sont assurés par le preneur, sauf dispositions particulières indiquées par la personne mandatée par le Collège communal. Tout manquement entraînant des suites onéreuses non couvertes par le cautionnement pour la commune de Braine-l'Alleud fait l'objet d'un état de recouvrement des frais exposés à charge du preneur, à savoir :

- Nettoyage : 100,00 €
- Enlèvement des déchets : 50,00 €.